



Monsieur Stéphane Delpeyrat
Maire
Mairie
Place de l'Hôtel de Ville
CS60022
33167 Saint-Médard-en-Jalles Cedex

Bordeaux, le 29 septembre 2025

objet : convention citoyenne de SMJ
nos références : MET/DEP/2025/8631

Monsieur le Maire,

Je fais suite au courrier de juillet dernier transmis par votre adjoint, par lequel vous transmettez le rapport de la convention citoyenne « Quel Saint-Médard en Jalles en 2040 ? » ainsi que les réponses apportées par l'équipe municipale.

Je vous remercie pour cette transmission et tiens à souligner globalement la grande qualité du travail effectué. En effet, les 110 propositions ont été analysées par les services, et la très grande majorité d'entre-elles s'inscrit en pleine cohérence avec le projet métropolitain et les feuilles de route thématiques définies pour ce mandat.

Plus précisément, vous interpellez l'établissement sur cinq idées qui vous semblent particulièrement pertinentes.

En premier lieu, des propositions sont effectuées sur l'urbanisme. Celles-ci seront analysées dans le cadre des procédures en cours, à savoir la modification simplifiée du PLU dédiée au ZAN et la révision récemment prescrite. Celles concernant plus particulièrement l'association des citoyens seront étudiées dans le cadre de la révision, tout en sachant que le cadre légal de la concertation obligatoire tout au long de la procédure impose que les modalités soient définies à l'échelle métropolitaine et garantissent une équité pour l'ensemble des 28 communes.

La proposition de créer un « pôle alimentaire » est pour sa part parfaitement en phase avec les objectifs du Projet Alimentaire Territorial (PAT) métropolitain, très largement partagés par les communes de l'agglomération qui mènent déjà, pour certaines, des projets similaires.

Ainsi plusieurs communes de l'agglomération ont déjà déployé, en partenariat avec des partenaires agricoles et alimentaires, des politiques d'installation et de développement de la production locale à destination de la restauration publique, en particulier sur la Rive Droite et au sein de la vallée maraîchère. Leurs retours d'expérience sont à prendre en considération, et la fragilité du secteur agricole (et maraîcher en particulier) doit inciter à limiter les effets de concurrence.

Je vous rappelle également l'existence d'initiatives et d'équipements intercommunaux dont la commune est parfois partie prenante (par exemple : groupement d'achat pour la restauration collective ADARCE dont la commune est adhérente), avec lesquels des synergies seront à rechercher. Ainsi, dans le cadre du projet Recol'Terra animé par Bordeaux Métropole, la structuration d'une filière de transformation de légumes à l'échelle métropolitaine est en cours d'étude ; elle est constituée de plusieurs ateliers répartis sur le territoire, après analyse du lien avec le Marché d'Intérêt National et proposition d'évolution des circuits logistiques amont/aval.

La participation active de la commune aux actions du Projet Alimentaire Territorial, notamment au sein du réseau constitué par le Conseil Agricole et Alimentaire, pourra appuyer le déploiement de vos projets.

S'agissant de la proposition autour des modes doux (expérimentation de nouveaux régimes de priorité), celle-ci rejoint également les politiques métropolitaines. Ainsi, le déploiement des REVE en cours met en œuvre cette priorité ; des « giratoires hollandais » ont aussi été réalisés sur plusieurs sites de la métropole. Je prends bonne note de la volonté d'accélération sur la commune et m'en réjouis. Je vous propose, à l'occasion des programmations à venir sur les futurs FIC et CODEV, qui seront débattues avec la commune, que des expérimentations soient déployées là où c'est possible.

Concernant la recherche « d'une solution de transport en commun régulière pour aller à Lacanau », la Métropole a comme vous le savez diligenté l'A' Urba pour faire une première étude dont les résultats vous ont été présentés. Elle pourra, si nécessaire, être poursuivie par des approches complémentaires à mener par la Région, qui reste l'autorité organisatrice compétente pour une telle liaison.

Dans l'attente, Bordeaux Métropole continue de travailler à la réduction du flux de véhicules sur le quadrant Ouest, notamment en finançant des alternatives comme le bus express COBAN – Bordeaux lancé en septembre et la prochaine ligne en provenance du Médoc.

Enfin, s'agissant de la gratuité dans les transports, il convient de noter que le service des transports est structurellement très fortement déficitaire : les recettes tarifaires ne permettent de couvrir qu'à peine un tiers des dépenses d'exploitation. Rendre l'offre gratuite priverait donc la Métropole d'une recette d'une centaine de millions d'euros par an, qu'il conviendrait de dégager par ailleurs. Elle imposerait, également, une augmentation des dépenses : l'accroissement de fréquence sur les tronçons centraux déjà en limite de

capacité, entraînerait un besoin de nouvelle offre très difficile à mettre en œuvre. Aussi, vu la situation financière des collectivités territoriales et les efforts qui nous sont demandés, il ne paraît pas envisageable, à ce jour, de mettre ce sujet au débat.

Les services métropolitains restent naturellement à votre écoute sur ces divers sujets.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Christine Bost
Présidente de Bordeaux Métropole
Maire d'Eysines

